42e Année. — Tome LXXXII N° 2126 Paris, 28 Mars 1935

REVUE DE VITICULTURE

LA PROPAGANDE INTERNATIONALE EN FAVEUR DE TOUS LES PRODUITS DE LA VIGNE

Les événements qui se sont déroulés dans les derniers mois sur les marchés vinicoles de la France nous démontrent que la crise de la viticulture est devenue très aiguë et qu'une solution rapide s'impose. Comme résultat d'une vendange extraordinaire, il y a en France actuellement un surplus d'environ 20 millions d'hectolitres de vin, surplus que probablement la consommation normale ne pourra pas absorber.

Pendant qu'en France, le plus grand pays viticole du monde, il y a surabondance de vin, quelques autres grands pays producteurs européens, comme l'Italie et les pays danubiens, ont eu une récolte déficitaire et les déficits des récoltes dans ces pays sont presque aussi grands que le surplus en France. Dans les temps d'avant-guerre où le libre échange des marchandises et monnaies était assuré, on aurait facilement pu établir par l'exportation un certain équilibre entre les excédents qui encombrent le marché en France et qui manquent cette année dans des autres pays producteurs. Mais actuellement, où chaque pays se défend avec tous ses moyens contre l'importation de marchandises étrangères non strictement nécessaires, on ne peut pas penser à cette solution ; et bon gré mal gré, il sera nécessaire de distiller la plus grande partie des excédents en France.

Avec ces observations d'introduction, je voudrais seulement démontrer qu'effectivement il n'y a pas de surproduction de vin en Europe, ce qui résulte tout à fait clairement des statistiques et des communications relatives à l'Institut International d'Agriculture à Rome.

Si nous considérons ensuite que les excédents en France n'ont pas été causés seulement par la production métropolitaine, mais par celle de l'Afrique du Nord, qui s'élève cette année à environ 25 millions d'hectolitres, c'est tout à fait clair qu'en Europe même il n'y a pas trop de vignes.

Un des plus grands désastres, dont souffre actuellement l'Europe, est sans doute le chômage. Des millions d'ouvriers sont sans travail et leur entretien pèse lourdement sur l'équilibre des finances de presque chaque Etat de l'Europe. Si on cherche à redonner la prospérité à la viticulture européenne en arrachant des vignes, on risque par cette mesure sévère d'augmenter considérablement le chômage, le plus grand péril qui existe actuellement pour l'ordre social et tout ça sans pouvoir même remédier efficacement au mal.

N'oublions pas qu'un hectare de vignes donne du travail et du pain à trois personnes au moins, sans compter les industries viticoles et leurs ouvriers qui

vivent aussi de la vigne. Si on arrachait en France par exemple 200.000 hectares de vignes, alors, sans même penser à la destruction d'un capital d'environ 4 milliards de francs, on fera des centaines de mille de chômeurs ou demi-chômeurs, ce qui revient à la même chose.

Il faut donc chercher une autre solution, une solution qui n'oblige pas à la réduction de la surface plantée et qui assure aux vignerons un bon débouché de leurs produits.

Dans mon article intitulé : « Arracher ou planter » qui est paru dans le numéro d'août du Bulletin International du Vin, je me suis permis de montrer la voie que nous devons suivre, d'après mon humble avis, pour assurer la prospérité à nos viticulteurs. J'admets que les illustres membres de ce Comité ont lu cet article et connaissent son contenu, mais pour tous ceux qui n'ont pas eu le temps ou l'occasion de le lire, une copie est à leur disposition auprès de l'Office. Donc, je me borne à répéter les conclusions de cet article comme suit :

1° Au lieu de limiter la plantation des vignes et d'arracher les vignes existantes, il faut conserver le domaine viticole actuel et l'agrandir, dans les limites de la possibilité, en créant de nouveaux débouchés aux produits de la vigne.

2° Les clients futurs du raisin frais et du jus de raisin sont en Europe, en Amérique et en Australie, les sportifs, les abstinents, ennemis de l'alcool, les femmes, les enfants et les malades, auxquels la consommation du vin est défendue, en Afrique et en Asie, la majorité de la population du monde, soit les mahométans, les hindous, les bouddhistes, comme aussi les peuples peu ou non civilisés.

3° Pour acquérir cette clientèle immense, il faut une propagande intensive et acharnée, très coûteuse, qui nécessitera les efforts de tous.

4° Tous les gouvernements des pays viticoles et tous les particuliers qui ont un intérêt à l'existence et au développement de la viticulture sont donc invités à un fonds de propagande et de charger l'Office International du Vin de l'organisation de cette propagande spéciale dans tous les pays du monde.

Comment ramasser maintenant les fonds nécessaires pour l'organisation de cette propagande ? Je me permets de faire les propositions suivantes, qui d'ailleurs ont été déjà publiées dans le numéro de novembre du Bulletin International du Vin :

1° Puisque la propagande pour la consommation des produits de la vigne est dans l'intérêt de chaque viticulteur, il paraît justifié que chaque propriétaire contribue aux frais de cette propagande avec une somme minima.

2° Sur toute la terre, il existe environ 8 millions d'hectares de vignes. La somme minima que chaque propriétaire viticulteur devra verser sera de 2 francs-or (10 francs français) par hectare, donc une somme tellement insignifiante que même le propriétaire le plus pauvre ne pourra pas s'en plaindre. Les gouvernements des Etats viticulteurs pourraient percevoir cette somme comme supplément à l'impôt foncier que chaque propriétaire doit payer et ainsi la grande majorité des viticulteurs ne s'apercevrait même pas qu'elle a contribué à ce fonds de propagande.

3° Toutes les industries auxiliaires de la viticulture (inutile de les énumérer), ainsi que les négociants en vins, courtiers, fabriques de champagne, de cognac, apéritifs, liqueurs, etc., verseront une somme correspondant à environ 1 % de leur chiffre d'affaires de 1933, donc un sacrifice très modéré. Tous les versements s'effectueront dans la monnaie du pays.

Ce sont les taux minima, mais, par exemple, aux grandes exploitations viticoles, fabriques d'appareils de concentration, pépiniéristes, etc., on pourra demander des sacrifices plus grands.

4° Si tous les pays viticoles adhèrent à ces propositions, on pourrait ramasser un fonds de propagande de 10 à 20 millions de francs-or, donc 50 à 100 millions de francs français.

5° Une Société anonyme puissante serait fondée avec siège à Paris, dont le président sera le président de l'Office International du Vin et qui travaillera sous le contrôle de cet Office.

Cette Société ramassera les fonds dans les divers Etats et organisera la propagande pour tous les produits de la vigne dans le monde entier selon un programme à établir.

Je suis convaincu que ces propositions concernant le versement de fonds se heurteront à certaines difficultés dans des pays qui ne souffrent pas de la surproduction et qui écoulent facilement leurs vins à des prix rémunérateurs. Ces pays pourront être la Suisse, l'Autriche, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne et la U. R. S. S. Mais tous ces pays, sans compter l'U. R. S. S., n'ont qu'une superficie de vignoble d'environ 300.000 hectares. Si nous admettons qu'en U. R. S. S., la surface plantée atteint déjà aussi 300.000 hectares, il y a peut-être 600.000 hectares qui, *pour le moment*, n'ont pas d'intérêt du meilleur écoulement des produits de la vigne. Je souligne l'expression « pour le moment », car on ne peut pas savoir, comment la situation se présentera dans ces pays dans une dizaine d'années.

Néanmoins, si ces pays ne voulaient pas participer aux frais d'une telle propagande, il y a la France avec une surface plantée de 1.500.000 hectares qui souffre effectivement de la surproduction et si on ne donnera des Fr. 5 d'augmentation des droits de circulation projetée que Fr. 1 — par hectolitre pour la propagande, ce que ferait déjà une somme d'environ 70 millions de francs et cette somme seule suffirait pour faire la propagande projetée, sans même attendre l'adhésion des autres pays. Ce que ceux-ci donneront sera un supplément avec lequel on pourra continuer et porter à bonne fin la propagande en question. J'ose le dire que jamais encore, une toute petite partie d'une taxe n'a été mieux employée pour assurer la prospérité de la viticulture.

Je me permets donc d'ajouter aux propositions déjà faites que pour commencer la France, le plus grand pays viticole du monde, qui souffre actuellement de surproduction, donne de la taxe de circulation des vins qu'on veut élever à Fr. 25 — l'hectolitre *Fr. 1 par hectolitre pour les frais de propagande*, et je suis convaincu qu'alors, les autres pays suivront l'exemple de la France.

Je sais très bien que dans le premier moment, les propositions que je me

suis permis de faire, paraissent surprenantes et que les difficultés à vaincre seront assez grandes. Mais puisqu'on a réussi à fonder l'Office International du Vin, une vraie association internationale à l'entretien de laquelle contribuent presque tous les Etats viticulteurs du monde, je ne crois pas qu'une coopération internationale en ce qui concerne la propagande proposée soit irréalisable.

Sans un certain optimisme et sans un ferme espoir dans un meilleur avenir, on ne peut créer rien de durable et je suis convaincu, que, si les illustres membres présents de ce Comité partagent mon humble opinion et soutiendront mes propositions, la coopération internationale pour l'organisation du développement de la consommation des produits de la vigne sera réalisée.

Permettez moi de revenir encore une fois à l'arrachage des vignes, qui a été proposé dans des articles parus dans la presse vinicole. On a cité dans ces publications quelques faits du passé comme le décret de l'empereur Domitien en 92 de notre ère, l'édit de Philippe le Hardi de 1395, de Charles IX en 1567, de Henri III en 1577 et Louis XV en 1731, mais les auteurs de ces articles ont oublié que ni au temps de l'empereur Domitien, ni aux temps des rois cités n'existaient l'industrie de distillation à vapeur, l'industrie frigorifique et l'industrie de concentration comme elles existent au XXe siècle, des industries qui, d'ailleurs, sont encore au début de leur développement, mais qui permettent de nous débarrasser vite des excédents des récoltes pour les mener à des autres buts, comme la consommation du vin. Aussi n'existaient pas aux temps de tous ces empereurs et rois des automobiles capables de consommer comme carburant l'alcool provenant de la distillation.

Inutile de m'étendre sur ce sujet, car la matière est trop connue par tous les membres de cet illustre Comité. Le problème, comment se débarrasser du superflu est devenu donc une simple question d'organisation industrielle.

Il faut cependant souligner que la transformation du raisin en alcool industriel est très éloignée d'une solution idéale et que la distillation pour des buts industriels est plutôt une solution de la dernière nécessité et à rejeter, si nous trouvons une solution meilleure et plus digne de la viticulture.

Ce serait piteux, si nous ne pouvions pas faire autre chose de nos beaux raisins où toutes les forces de la terre et la chaleur du soleil sont concentrées que de transformer leur suc nutritif et plein de vitamines en carburant pour concurrencer avec lui l'essence et le charbon.

L'humanité peut tirer beaucoup de profit pour sa santé et son développement, si elle consomme les raisins et le jus de raisin comme aliment au lieu de le brûler dans des moteurs qui développent des gaz toxiques et répandent des mauvaises odeurs.

Regardons l'exemple de l'Italie où par une propagande bien menée, la consommation du raisin frais de 1929 a été triplée, ainsi que d'après les dernières communications de Son Excellence Marescalchi, parues dans le numéro du 1er décembre du journal « Il Commercio Vinicolo », la consommation effective des raisins de table s'élève en Italie actuellement à presque 6 millions de quintaux par an.

Si les autres pays vinicoles de l'Europe pouvaient développer la consommation du raisin sur la même échelle, il ne serait pas nécessaire d'envoyer un hectolitre de vin à la chaudière.

Regardons l'Amérique du Nord, où la production et la consommation des raisins frais et raisins secs, produits principalement en Californie, a pris un essor formidable. Cette augmentation de la consommation est due uniquement à l'organisation de la propagande en faveur de ces produits.

Considérons ensuite que la tendance dans tous les pays se dirige vers un changement de la nourriture. Les médecins les plus célèbres déconseillent de manger beaucoup de viande et de boire trop d'alcool. Par contre, ils recommandent chaudement la consommation des fruits frais ou conservés et des jus de raisin.

Je pose maintenant la question. Existe-t-il un fruit plus sain et plus nutritif que le raisin ? La population du monde entier s'élève à environ 2 milliards d'âmes. De ces deux milliards, à peine un sixième est consommateur des produits de la vigne sous la forme de vin, raisin frais, raisin sec, moût stérilisé et concentré.

Donc c'est une question de réclame, de propagande et d'organisation de faire augmenter sensiblement dans le monde entier la consommation des produits de la vigne.

Puisque le monde a changé, il faut abandonner les vieilles idées que les produits de la vigne ne sont vendables que sous la forme de vin, champagne et cognac. La clientèle qui peut absorber du raisin frais et frigorifié, du raisin sec, du moût stérilisé et concentré est infiniment plus grande, comme celle des buveurs de boissons contenant de l'alcool. Des exemples ne nous manquent pas. Le développement inouï des cultures d'oranges et de bananes, le développement incroyable des plantations d'arbres fruitiers (surtout en Amérique) et de l'industrie des conserves nous montrent le chemin que nous devons suivre. J'ai lu dernièrement un article paru dans un journal autrichien, où il est démontré que le petit pays de Palestine, avec environ 1 million d'habitants, produit déjà 10 millions de caisses d'oranges et portera sa production sous peu à 20 millions de caisses. Le British Empire Marketing Board a constaté il y a quelques années que la consommation mondiale des oranges s'élevait à environ 60 millions de caisses et arrivera bientôt à 100 millions de caisses. Il est tout certain que les jus de fruits joueront dans la nutrition de l'humanité dans l'avenir le plus grand rôle et il me paraît nécessaire que les viticulteurs s'assurent en temps dû une belle position pour le jus de raisin.

En Italie, on a fait sous la direction de son Excellence Marescalchi depuis des années des essais très soignés concernant la fabrication d'une boisson nationale (bibita nazionale) provenant de la vigne et on a réussi de trouver une heureuse combination de jus de raisin concentré, mélangé avec du jus d'orange, qui a trouvé un très bon accueil auprès des consommateurs.

Mais vous savez très bien, Messieurs, que pour introduire un nouvel article, il faut faire des grands efforts, avoir une grande persévérance et disposer de

moyens considérables pour la propagande. On peut avoir le meilleur article du monde, mais sans publicité et propagande, personne ne l'achètera.

Avant de terminer, permettez-moi encore une dernière observation. Nous viticulteurs, nous sommes dans une situation plus favorable, comme par exemple les producteurs de café, de caoutchouc et d'autres produits qui ont subi dans la dernière décade une crise aiguë, et dont, par conséquent, on a dû réduire la surface plantée.

Du grain de café, on ne peut faire autre chose que du café, du suc de caoutchouc, on ne peut faire que du caoutchouc, mais les fruits du cep, on peut les consommer comme raisin frais, comme raisin sec ou conservé, comme moût ou comme vin, comme alcool de bouche et alcool industriel. Donc si l'écoulement devient plus difficile, nous avons mille possibilités d'écouler les produits de la vigne sous une autre forme.

Je finis ma modeste relation avec le vieux proverbe :

Où une volonté existe, on trouve aussi le chemin à suivre.

André Teleki

LES VINS A BASE DE CONCENTRES

Le ministre des Colonies vient de faire savoir qu'il demandait à titre d'essai l'établissement de *deux vineries* en Indochine pour la reconstitution de vins à partir des concentrés dans les colonies non productrices.

La possibilité de fabriquer de tels vins ayant été mise en doute par certains expérimentateurs, j'ai, dans quelques essais faits avec des moûts sains et correctement concentrés, tenté de déterminer :

1° Si les dilutions aqueuses de moûts concentrés étaient totalement fermentescibles ;

2° Si les vins obtenus étaient acceptables, tant au point de vue organoleptique que chimique ;

3° Quelles pouvaient être les différentes causes d'échecs à éviter.

La fermentescibilité des dilutions aqueuses de moûts concentrés a été, dans mes essais, totale et j'ai pu obtenir des vins de 11 à 14° exempts de sucre.

L'acidité volatile de ces vins a varié de 0,22 à 0,70 en acide sulfurique suivant les soins plus ou moins méticuleux que j'ai dispensés.

L'acidité totale est tout à fait normale et varie suivant la provenance des moûts de 2 gr. 5 à 7 gr. en acide sulfurique.

Les vins que j'ai ainsi obtenus sont donc acceptables au point de vue chimique.

Leurs caractères organoleptiques sont également bons ainsi que le prouve le

résultat de la dégustation faite par les Etablissements Lung, une des plus grosses marques de la place d'Alger :

L. Eschenauer et Cie

Frédéric Lung
Successeur

Alger, le 18 février 1935.

Monsieur Gilbert Ducellier,
Bibliothécaire,
Institut Agricole d'Algérie,
Maison-Carrée.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 12 courant, voici les résultats de la dégustation des 3 échantillons que vous m'avez remis :

1° *Vin rouge :* léger terroir, couleur moyenne, rouge vif, bon vin courant ;

2° *Vin rosé :* couleur rosée un peu accentuée, limpide, léger goût de lie, vin nerveux, assez agréable ;

3° *Vin blanc :* teinte légèrement jaunâtre, neutre, bien réussi.

Le vin blanc est indiscutablement supérieur au rouge et au rosé.

Dans l'ensemble, la fermentation des moûts employés a permis d'élaborer des vins de qualité très employable pour la consommation.

Veuillez agréer, Monsieur, mes bien sincères salutations.

Signé : Frédéric Lung.

Donc, quand la matière première est correcte et correctement travaillée, elle donne de bons résultats. Voyons donc quelles peuvent être les causes d'échecs.

1° Les moûts peuvent provenir de raisins endommagés ;

2° La concentration peut engendrer soit un goût de cuit, soit un goût métallique ;

3° La vinification peut être faite sous le contrôle de pseudo œnologues ;

4° La conservation peut être laissée aux soins d'un mauvais caviste.

Or, toutes ces causes peuvent être évitables.

1° On devra réserver les mauvais raisins pour faire du vin allant à la distillation ;

2° De bons appareils à concentrés fonctionnant sous vide poussé et bien protégé contre les substances corrosives qui se trouvent dans les moûts, existent à l'heure actuelle sur le marché ;

3° Un vinificateur soigneux connaissant bien les principes de l'œnologie moderne peut réussir à tout coup ;

4° Un caviste donnant exactement les mêmes soins qu'à un vin ordinaire sera facilement apte à conserver ces vins qui se clarifient très rapidement, étant donné qu'ils ne contiennent ni pellicules, ni tourbes.

Supposons maintenant que l'excédent des vins après le blocage et la forte distillation ait été à la concentration et envoyé à l'exportation lointaine, les vins en cave se vendraient actuellement 7 et 8 fr. le degré et peut-être plus.

J'en conclus que cette année, si la haute technique avait prévalu sur la médiocrité, la viticulture nationale aurait évité le marasme dans lequel elle s'enfonce de plus en plus.

Gilbert Ducellier,
Ingénieur I. A. A.,
Certificat de Chimie générale de la Faculté des Sciences d'Alger. — Belfort Maison Carrée Alger.

ACTUALITÉS

Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins, pendant le mois de février 1935 (H. A.). — Le zinc et la croissance de la vigne (J. Dufrénoy). — Motion de la C. G. V. à propos des demandes de la viticulture tunisienne. — Lettre de la Société des Viticulteurs de France à M. le Président du Conseil (Prosper Gervais, Becci et Louis Roger). — Lettre du Syndicat des viticulteurs-concentrateurs de France à M. le ministre des Colonies (H. Astruc). — L'économie dirigée et l'agriculture en Italie. — Bureau de l'Association amicale des anciens Elèves de l'I. N. A. — Premier Congrès international des Médecins amis du vin.

Situation du marché, sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de février 1935. — Le tableau annoncé au précédent numéro s'établit ainsi :

Situation comparée du mouvement des vins (France et Algérie)

MOIS	SORTIES (hectolitres)		CONSOMMATION (hectolitres)		STOCKS (hectolitres)	
	1934	1933	1934	1933	1934	1933
1. Octobre.....	8.624.066	7.829.289	4.255.045	4.385.672	15.135.149	13.913.871
2. Novembre...	5.073.049	5.351.517	4.250.269	4.481.519	15.720.705	14.215.180
3. Décembre ...	3.883.377	4.345.495	3.753.951	3.839.013	15.561.923	14.186.562
	1935	1934	1935	1934	1935	1934
4. Janvier.....	4.995.148	4.301.706	4.318.608	3.975.858	16.577.873	14.200.816
5. Février.....	4.720.055	3.781.750	3.690.804	3.007.622	15.134.180	14.229.060
Totaux.....	27.345.675	25.609.757	20.268.677	20.589.684	15.134.180	14.229.060

Aux sorties, accroissement de près de 1 million d'hectolitres sur le mois correspondant de l'an dernier ; pour les cinq mois, accroissement de 1.700.000 hectolitres sur l'exercice précédent.

Pour la consommation taxée, chute sensible de 600.000 hectolitres par rapport à janvier 1935. Chiffre inférieur de 200.000 hectolitres à celui de février 1934. Pour les cinq mois, déficit sur l'an dernier de 300.000 hectolitres. Cet indice est à retenir, comme défavorable à la « résorption » des excédents.

Les stocks du commerce sont en baisse de 1.400.000 hectolitres sur les chiffres du mois dernier, mais supérieurs de 900.000 hectolitres à leur taux de fin février 1934.

Ces indications ne sont pas très réjouissantes. Il faudrait que la consommation taxée se maintienne sensiblement au-dessus de 4 millions par mois. Pourtant les vins baissent de prix, chez les détaillants. La consommation devrait augmenter, malgré le chômage. — H. A.

Le zinc et la croissance de la vigne. — A la suite de l'article de M. Dufrénoy, publié sous ce titre dans notre numéro de novembre 1934, un de nos lecteurs nous a demandé si, étant donné l'importance des frais à l'hectare qu'entraînerait le traitement de vignes court-nouées sur la base des essais rapportés, il ne serait pas possible d'employer le sulfate de zinc dissous en pulvérisation. M. Dufrénoy, que nous avons consulté à ce sujet, a bien voulu nous envoyer la note suivante :

« Les expériences faites en Californie montrent que des doses très minimes

de zinc absorbées par les vignes affectées de rabougrissement, donnent des améliorations remarquables de croissance et de rendement.

On peut faire absorber le zinc aux vignes en badigeonnant les plaies de taille avec une bouillie analogue à la bouillie bordelaise, mais préparée avec du sulfate de zinc au lieu de sulfate de cuivre.

Il suffit d'ailleurs d'une bouillie très faible, par exemple 1 % de sulfate de zinc avec la dose de chaux suffisante pour neutraliser.

L'inconvénient de ce procédé est que l'œil terminal risque d'être brûlé ; lorsqu'on désire appliquer ce badigeonnage, il convient de conserver un œil de plus que le nombre correspondant à la taille normale.

C'est en considération de ces difficultés que nous avons préféré, dans nos expériences, incorporer le sulfate de zinc au sol.

Les expériences faites en Californie montrent que les sols acides fixent si énergiquement le sulfate de zinc, que pour que des traces de zinc deviennent assimilables par la vigne, il faut en appliquer des doses massives, au voisinage même des souches.

Il est préférable de rendre assimilable le zinc incorporé dans le sol sous forme de sulfate de zinc (et à dose modérée) en incorporant en même temps un autre sulfate, tel que le sulfate de potasse capable de satisfaire au pouvoir absorbant du sol.

Dans l'espoir d'obtenir des résultats immédiats, nous avons, dans nos expériences, appliqué des doses considérables allant jusqu'à 500 gr. de sulfate de zinc par souche. Il est très vraisemblable que les expériences ultérieures projetées montreront que l'application de potasse (satisfaisant le pouvoir d'absorption des sols) permettra au sulfate appliqué dans le sol de se montrer efficace à des doses beaucoup plus minimes.

Nous sollicitons la collaboration des propriétaires intéressés qui pourront instituer des expériences en appliquant dans le sol, au pied de souches court-nouées convenablement repérées et étiquetées, des doses de sulfate de zinc variables de 50, 100, 150, 200 et jusqu'à 500 gr. par exemple.

Etant donné que le sulfate de potasse est destiné à satisfaire le pouvoir d'absorption du sol, il est d'autant plus nécessaire d'appliquer de la potasse, que l'application de sulfate de zinc est minime.

Dans nos expériences, le nombre de souches à traiter était limité. Il est donc illogique de conclure de la dose appliquée par souche, à l'application par hectare. » — J. Dufrénoy.

Motion de la C. G. V. à propos des demandes de la viticulture tunisienne. — « Le Conseil d'administration de la Confédération Générale des Vignerons, après avoir entendu le compte rendu fait par son président des travaux de la Conférence Impériale,

« Proteste de la façon la plus énergique contre les demandes formulées par les viticulteurs tunisiens ;

« Il rappelle qu'au cours des travaux qui ont précédé le vote des lois du 30 mars 1928 et du 28 juillet 1933, il avait été entendu que ce texte réglait définitivement la question de l'entrée en France des vins tunisiens et que le demi-droit de 42 fr., perçu à partir de 1933 pour compenser la différence des frais de culture en France et en Tunisie serait, par dérogation aux lois douanières françaises, ristourné à la Tunisie pour favoriser le remplacement des vignes existantes par d'autres cultures ;

« Il constate que, malgré cette faveur particulièrement importante, la récolte de la Tunisie n'a pas diminué et que, contrairement aux engagements pris par elle, la Tunisie réclame aujourd'hui une augmentation de son contingent à un moment où la viticulture métropolitaine est soumise à un blocage et une distillation obligatoire qui constituent une véritable expropriation qui mettent de nombreux vignerons dans l'impossibilité d'exploiter et provoquent un chômage intense parmi les ouvriers agricoles français ;

« Il élève la protestation la plus véhémente contre les procédés d'intimidation employés par le Résident général de Tunisie pour rendre l'opinion publique et parlementaire favorable à sa thèse et faire payer aux viticulteurs métropolitains

les conséquences d'une crise ou d'une mauvaise politique coloniale dont ils ne sont nullement responsables ;

« Il déclare que le Gouvernement commettrait un véritable déni de justice s'il accordait des facilités nouvelles aux vins tunisiens ;

« Et lui laisse l'entière responsabilité des événements graves que ne manquera pas de provoquer l'octroi de facilités nouvelles à l'entrée des vins tunisiens en France, au moment où la viticulture métropolitaine meurt, écrasée par une concurrence coloniale dont elle a, depuis de longues années, dénoncé les funestes effets. »

Lettre de la Société des Viticulteurs de France à M. le Président du Conseil

Paris, le 14 mars 1935.

Monsieur le Président du Conseil,

Nous n'avons pas manqué de lire, avec la plus sérieuse attention, le discours que vous avez prononcé à Lyon, dimanche dernier.

Nous y avons notamment relevé cette phrase touchant la situation viticole :

« Dans le même temps, l'assainissement du marché du vin, par la résorption d'un excédent de 20 millions d'hectolitres, est en cours. Non seulement les cours se sont relevés, mais les transactions, qui étaient arrêtées, ont repris et l'argent a commencé à circuler. »

Daignez nous permettre de vous exprimer très respectueusement l'étonnement que nous a causé cette affirmation. Vous avez été insuffisamment informé ; il n'est point exact que les cours des vins se soient relevés, que les transactions aient repris, que l'argent ait commencé à circuler. Les cours des vins qui, dans la région méridionale, étaient à 6 fr. et même 6 fr. 50 le degré à fin décembre, avaient reculé jusqu'à 5 fr. et 5 fr. 50 pour les très bonnes qualités. Ces prix sont demeurés inchangés. Le marasme est toujours le même et les marchés des vins, sur les deux rives de la Méditerranée, demeurent comme frappés de paralysie et d'ankylose. L'argent, hélas ! n'a pas recommencé à circuler, puisqu'il fait défaut à la fois chez le producteur et chez le commerçant dont les crédits sont mesurés à l'extrême.

Sans doute, nous espérons fermement qu'un redressement de la situation s'opérera avant peu. Il doit s'opérer, si les distillations prescrites par la loi du 24 décembre 1934 répondent aux résultats qu'on est en droit d'en attendre.

Nous sommes de ceux, en effet, qui avons approuvé pleinement la distillation massive, que l'Administration des Finances a proposée à la Commission interministérielle de la Viticulture. Cette distillation obligatoire était la carte forcée. Il fallait avant tout libérer le marché des vins des quantités excédentaires ou, tout au moins, de la plus grande quantité des excédents, qui avaient provoqué son effondrement.

Nous avons fait des réserves sur les autres dispositions de la loi de décembre 1934, visant l'avenir de la viticulture.

Sur ce point, notre Société a pris nettement position. Pour elle, il n'y a plus d'illusions à se faire : tous les voiles sont déchirés et la situation apparaît avec une clarté aveuglante ; nous avons dit, et nous ne craignons pas de répéter, que tout le secret de la crise viticole et des crises certaines de demain, réside dans ce fait que la production méditerranéenne (départements du Midi et Algérie) qui forme un bloc, cette année, de 57 millions 600.000 hectolitres, et en année normale, un bloc d'au moins 50 millions d'hectolitres, est une cause profonde, une cause durable, une cause permanente de déséquilibre du marché des vins. C'est à cela qu'il faut porter remède, et les lois de 1931, de 1933 se sont révélées impuissantes à réaliser cet objectif. Celle de 1934 ne sera pas plus opérante.

Nous pensons, avec une conviction réfléchie, qu'il faut réformer ces lois dans le sens que notre Société a indiqué à diverses reprises dans les Congrès qu'elle tient annuellement.

Nous serions heureux, M. le Président du Conseil, que vous voulussiez bien vous reporter aux résolutions que nous avons ainsi formulées et en tenir compte le cas échéant, lorsque se posera devant le Parlement la réforme indispensable des lois que nous venons d'invoquer.

S'il fallait en souligner une fois de plus l'iniquité et la malfaisance, nous prendrions la liberté de mettre sous vos yeux les résultats affichés cette année par la Compagnie des Salins du Midi, dont le domaine viticole a été et reste une des beautés du vignoble de l'Hérault.

Voici un extrait du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée des actionnaires de cette Société :

« Les bénéfices de nos exploitations salinières se sont maintenus, comme d'ailleurs les conditions générales du marché du sel. Mais en ce qui concerne nos vignobles, les prévisions assez sombres que nous avions cru devoir formuler devant vous il y a deux ans ont été dépassées par les événements.

Les nouveaux textes législatifs et administratifs qui sont venus s'ajouter à ceux dont le caractère nous paraissait alors si inquiétant et d'efficacité si douteuse n'en ont pas corrigé, mais aggravé les vices.

D'une part, les cours du vin sont restés, pendant tout l'exercice, extrêmement faibles, ne rendant guère possibles que des ventes à perte.

D'autre part le blocage, prenant les proportions d'une véritable confiscation, nous oblige à réserver près de la moitié de notre production pour la fabrication d'alcool payé par l'Etat à des prix dérisoires.

Enfin notre qualité de société vient encore nous imposer des charges légales supplémentaires : traitement injuste, parce que, au moment où l'on prétend protéger l'épargne, on frappe avec une particulière dureté les actionnaires d'une entreprise sérieuse et saine ; traitement illogique, parce qu'au moment où l'on affirme vouloir avant tout sauvegarder les intérêts essentiels des petits viticulteurs, on oublie que la possession d'actions de notre Compagnie fait précisément de bon nombre d'entre vous de petits viticulteurs.

Ces circonstances et le risque que nous courons de les voir s'aggraver encore, nous mettent dans l'obligation, pour cette année, de ne pas vous proposer de dividende...

La récolte des vignes pour 1934 a été moyenne. Elle a atteint 57.000 hectolitres. Les conditions du marché sont devenues déplorables ; la très légère reprise à laquelle on assiste aujourd'hui ne nous permet pas, dans l'inventaire de notre dernière récolte, de renoncer à la grande modération dont nous faisons traditionnellement preuve. L'exploitation du vignoble se traduit dans ces conditions par une perte de 3.378.727 francs. »

Que penser et que dire des lois qui aboutissent à de telles spoliations ?

Daignez agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de nos sentiments de très haute considération et de respectueux dévouement. — *Le président d'honneur*, Prosper Gervais ; *le secrétaire général*, Becci ; *le président*, Louis Roger.

Lettre du Syndicat des Viticulteurs-Concentrateurs de France à M. le ministre des Colonies

Monsieur le ministre,

Vous avez bien voulu, sur demande de la Commission Albert Sarraut pour le développement du vin aux Colonies, ouvrir il y a quelques mois une enquête auprès de vos Gouverneurs pour connaître les possibilités d'envoi et d'avenir à cet effet des moûts concentrés, etc., etc..., la cherté du vin y étant jusqu'ici le plus grand obstacle à ce développement, et la concentration *des moûts* le *meilleur* moyen *possible* de tourner cette difficulté. Or voici une note *succincte* de presse nous informant tout à coup que *tous* les rapports *à la fois* de vos Gouverneurs sont *entièrement défavorables* à cette importation aux colonies, et qu'il nous faut de ce chef abandonner tout espoir de voir officiellement encourager à aider désormais la viticulture dans cette voie, pourtant si vraisemblable et si naturelle si l'on s'en rapporte aux résultats déjà acquis par les Italiens, Espagnols et Portugais, dans leurs propres colonies, même sans le concours de la concentration.

Une *unanimité* pareille a de quoi nous stupéfier et nous nous demandons depuis avec anxiété, M. le ministre, si la question a été bien posée, si les enquêtes ont été sérieuses et impartiales, *si aucun intérêt particulier* notamment n'est intervenu en France ou aux colonies, pour la faire dévier et fausser les réponses. Car tous les essais ou sondages déjà effectués en petit préalablement, lesquels

avaient précisément permis de poser la question devant l'opinion viticole de France et d'Algérie, ont au contraire *parfaitement réussi*. M. Outrey, député de la Cochinchine, vice-président de la Commission des Colonies à la Chambre, avait conclu lui-même élogieusement dans le Midi colonial en faveur de cet élégant procédé d'exportation — et M. Nemoz, animateur de la question en Afrique du Nord, a plusieurs fois rendu compte déjà dans la presse technique des succès obtenus en petit dans ce sens à Madagascar, au Sénégal, au Tonkin, etc... malgré tous les obstacles et toutes les obstructions, parfois même d'ordre administratif !

D'excellents œnologues très documentés sont prêts à vous démontrer *expérimentalement* toutes les possibilités pratiques de telles réalisations, sans grandes difficultés techniques d'ailleurs, quoi qu'en aient prétendu déjà quelques esprits chicaniers et contrariants, jaloux ou intéressés ; ces contradicteurs sont d'ailleurs restés l'exception et nous sommes aujourd'hui des centaines qui avons pu nous rendre un compte exact de leurs ridicules exagérations, complètement dénuées de bonne foi, pour en faire définitivement justice.

La concentration est résolue depuis longtemps en France — et la refermentation des moûts régénérés de concentrés à destination est également acquise partout aujourd'hui.

Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter l'enterrement, fût-il de première classe, dont la Commission sénatoriale du Vin aux Colonies paraît menacer désormais cette question. Nous voulons voir, savoir, et nous venons vous demander, *au nom de toute la viticulture en émoi*, de nous communiquer et de publier tous les éléments du procès dont MM. les Gouverneurs de nos colonies sont devenus ainsi le pivot, afin d'éclairer complètement l'opinion et de voir notamment s'il y avait vraiment lieu à tant d'unanimité, avec tant d'ostracisme collectif, circonstances toutes deux suspectes et bien faites pour éveiller notre méfiance.

« Le vrai lui-même doit être tout d'abord vraisemblable ! »

Il y a donc quelque chose de douteux dans ce résultat, notre documentation nous permettant de vous affirmer d'ores et déjà, M. le ministre, que la bonne foi de quelques-uns tout au moins a pu se trouver surprise en cette affaire.

Nous n'ignorons pas en effet qu'il y a un petit commerce de vin tout fait déjà aux colonies françaises, par conséquent un petit noyau d'exportateurs, réalisant de ce chef de bons bénéfices sur les quelque 205.000 hect. de vin, français *et étrangers*, surtout de cru ou soi disant cru, qui prennent cette direction — et nous comprenons très bien le dommage qui peut s'ensuivre pour ces quelques négociants privilégiés du fait du courant que nous tendons à créer pour des vins *ordinaires* vendus à destination assez bon marché encore pour y tenter presque toutes les classes de la société coloniale au détriment des autres vins.

Sous cette incidence-là, bien des choses s'expliquent ou s'expliqueraient, et voilà pourquoi nous venons, M. le ministre, vous demander la *lumière*, toute la lumière possible sur cette enquête, à un moment si critique pour la viticulture métropolitaine, mais si critique aussi pour les produits coloniaux, qu'on nous demande journellement de recevoir et de consommer *comme français aussi*.

Nous voulons, certes tous les premiers, une plus grande France, mais à condition cependant d'être entièrement payés de toute la réciprocité possible par les coloniaux. Le pinard démocratique, à 2 ou 3 fr. le litre, sans prétentions, doit être pour eux la réplique pour ainsi dire obligatoire de leur riz ou de leurs bananes. Et le Gouvernement français ne saurait s'y opposer, ou nous en décourager, sans manquer à lui-même de justice et de vérité.

Il y a va de l'intérêt de tous ! Fallut-il une mission spéciale pour arriver à nous convaincre, car le prix n'en serait qu'une vétille par rapport à l'immense préjudice dont vos Services nous menacent ainsi pour l'avenir.

Veuillez bien agréer, M. le ministre, l'assurance de nos sentiments distingués et respectueux. — *Le secrétaire général*, H. ASTRUC.

L'économie dirigée et l'agriculture en Italie. — Sur un sujet qui touche de si près les questions politiques que celle de la doctrine du fascisme italien, le conférencier demande à ses auditeurs de vouloir bien garder la même objectivité qu'il mettra à l'étudier devant eux.

Cette doctrine forme un tout ; la conception mussolinienne de l'économie dirigée en est une partie essentielle, inséparable, puisque d'étape en étape elle aboutit à la substitution d'une Chambre Corporative à une Chambre des députés déjà grandement professionnelle.

L'économie dirigée, aux yeux du Duce, a plus encore un but social qu'un objet économique. Elle s'insère dans son effort immense de « renaissance », *Italia rinascente*. C'est sous cet angle qu'il faut, pour la pleinement comprendre, considérer cette expérience progressivement menée et que son auteur lui-même estime « spécifiquement italienne dans ses modalités de réalisation ».

S'aidant de nombreux textes législatifs qui ont mis en œuvre les principes posés solennellement en 1927 dans la Charte du Travail, des observations qu'il a pu faire dans les milieux agricoles de la péninsule et d'un long entretien qu'il eut en 1933 avec M. Mussolini lui-même, M. Roger Grand trace les grandes lignes de l'économie dirigée en Italie.

Celle-ci a pour bases une stricte protection douanière des produits agricoles et une organisation professionnelle, extrêmement poussée, dite *corporativisme*. Ce dernier point retiendra surtout son attention, car il est le pivot de tout le système.

A la base, dans chaque métier et dans chaque circonscription locale, un seul syndicat reconnu, pour chacune des trois classes : employeurs, travailleurs et employés (*technici*). Au second degré, la fédération régionale des syndicats d'une même profession. Au-dessus, pour grouper ces associations sur le terrain national, 22 corporations, créées par la loi du 5 février 1934 et établies par catégories de produits ou de genres de travail, comprennent, à côté des représentants des associations groupées, 3 membres du Parti fasciste et certains délégués des grandes administrations intéressées à la branche en cause, sous la présidence et la vice-présidence de personnages nommés par le Chef du Gouvernement.

Sous ce contrôle politique, destiné à les empêcher de s'élever contre l'Etat, et avec ce concours administratif, les corporations auront pouvoir de faire tous règlements économiques ou sociaux, de rédiger des contrats collectifs de travail dont une magistrature spéciale assurera l'exécution. En conséquence, ni grève ni lock-out. Enfin, les lois seront étudiées par les divers degrés de l'organisation corporative avant d'être élaborées au Conseil National des Corporations, puis soumises à la sanction gouvernementale.

Malgré ce rôle prépondérant du pouvoir exécutif, le fascisme italien prétend ne pas verser dans l'étatisme économique parce que l'Etat ne fait rien par lui-même, s'il contrôle tout.

Ce régime est avant tout dirigé dans le sens de ce que le Duce appelle la « civilisation rurale et corporative de demain », en laquelle il voit le seul salut possible de la société par la réaction nécessaire contre une industrialisation et une concentration urbaine exagérées. Aussi tout son effort tend-il, par un ensemble de travaux dont les plus célèbres sont ceux de la campagne romaine et des Marais Pontins, à « bonifier » la terre italienne pour en accroître le rendement et surtout pour y fixer sur des domaines agricoles économiquement indépendants une forte colonisation de familles paysannes seules capables — l'histoire le montre — de surmonter toutes les crises et de survivre à toutes les catastrophes politiques ou guerrières.

Bureau de l'Association amicale des Anciens Elèves de l'I. N. A. — *L'Association amicale des Anciens Elèves de l'Institut National Agronomique* a tenu son Assemblée générale annuelle, à son siège social, 5, quai Voltaire, le dimanche 17 mars 1935.

M. de Felcourt, ingénieur agronome, ministre plénipotentiaire, a été élu président de l'Association.

M. Tancrède, ingénieur agronome, administrateur de sociétés, et M. Vignerot, ingénieur agronome, ingénieur en chef du Génie rural, ont été élus vice-présidents.

La veille au soir a eu lieu le banquet traditionnel des ingénieurs agronomes, sous la présidence de M. de Pierre, ingénieur agronome, directeur des Haras au ministère de l'Agriculture, représentant M. Cassez, ministre de l'Agriculture.

Cette manifestation a eu lieu en l'honneur de M. Schribaux, ingénieur agronome, ancien professeur à l'Institut Agronomique, récemment élu membre de l'Académie des Sciences, auquel ses anciens élèves et admirateurs ont offert par souscription son buste exécuté par Mme Vaillant-Martin.

Les ingénieurs agronomes, au cours de cette soirée, avaient tenu à honorer et à remercier également les professeurs qui viennent d'être mis récemment à la retraite et qui ont prodigué sans compter leur dévouement à tant de générations d'élèves de l'Institut Agronomique : MM. Cayeux, Marchal, Moussu et Viala, de l'Académie des Sciences ; MM. Carrier, Demoussy, Guérin, Hitier, Pélissier.

Premier Congrès International des Médecins amis du Vin. — Du 26 au 31 août 1935 doit se tenir à Lausanne, dans les salles de la Faculté de médecine de l'Université (Palais de Rumine), le 1[er] Congrès International des Médecins amis du Vin.

Ce Congrès se tiendra sous la présidence du professeur Portmann, président de l'Association des Médecins amis des Vins de France, et sénateur.

Ce Congrès comportera trois jours de séances suivis de trois jours d'excursions.

Quant aux communications, elles auront trait aux qualités alimentaires, hygiéniques et thérapeutiques du vin. Il est, en effet, nécessaire de montrer au corps médical et au public, par des travaux expérimentaux et des observations cliniques, la place que doit tenir le vin dans l'alimentation rationnelle de l'homme sain et quelles sont, d'autre part, les indications et contre-indications de son usage chez l'homme malade.

La valeur sociale de la consommation du vin ne doit pas échapper aux milieux scientifiques, car après l'échec des prohibitions partielles ou totales, elle reste encore le moyen le plus sûr de lutter avec efficacité contre les méfaits de l'alcoolisme. C'est isolés de toute contingence économique et pour discuter sur un plan strictement scientifique et entre médecins que nous nous réunirons à Lausanne.

Les trois questions suivantes feront l'objet d'un rapport suivi de discussion :

Les vitamines du Vin, par le professeur Baglioni (Rome) ;

Le Vin dans les maladies de la nutrition, par le D[r] Weissenbach, médecin des hôpitaux de Paris ;

Le Vin en psychiâtrie, par le D[r] Anglade, de Bordeaux, et le professeur Riser, de Toulouse.

Une séance sera, en outre, réservée pour les communications n'ayant pas trait au sujet des rapports.

Adresser les adhésions à M. Douarche, directeur de l'Office International du Vin, 1, place du Palais-Bourbon, Paris (7[e]).

Faire connaître en même temps si vous êtes disposé à faire une communication libre ou à présenter des observations ou études sur l'un des trois thèmes sus-indiqués. Les rapports principaux devront être envoyés à M. Douarche pour l'impression avant le 15 mai, dernier délai. Les communications libres ou observations devront être indiquées à M. Douarche avant le 15 juillet, dernier délai, avec le titre et un résumé de vingt lignes en français de la communication à présenter.

Des conditions toutes spéciales seront assurées tant pour le voyage, que pour le séjour à Lausanne aux médecins qui s'inscriront au Congrès.

Le Comité organisateur envisage aussi l'allocation d'une indemnité à un rapporteur pour chacun des pays représentés au Congrès. — D[r] Gay, *secrétaire du Congrès*, 8, Grand Chêne (Lausanne).

REVUE COMMERCIALE

COURS DES VINS

PARIS. — Prix de vente de gros à gros : vin rouge 9°, 95 fr. et au-dessus ; 10°, 105 fr. et au-dessus: Vin blanc ordinaire, 130 fr. Vin blanc supérieur, 145 fr.

Prix de vente en demi-gros : Vins rouges ordinaires à emporter, 9°, 165 fr. et au-dessus; 10°, 185 fr. et au-dessus. Vin blanc ordinaire, de 9°, 230 fr. et au-dessus, 9° 1/2 à 10°, 250 fr. et au-dessus l'hectolitre. Droits compris.

Prix au détail : vin rouge 1er choix, de 560 fr. ; vin blanc dit de comptoir, 600 fr. Picolo, 600 fr. Bordeaux rouge vieux, 975 fr. Bordeaux blanc vieux, 1000 fr. ; la pièce rendue dans Paris, droits compris.

BORDEAUX. — Vins rouges 1933, 1ers crus Médoc, de 11.000 à 12.000 fr. ; 2es crus, de 5.800 à 6.500 fr. ; 1ers crus, Saint-Emilion, Pomerol, de 5.000 à 7.000 fr. ; 2es crus, de 4.000 à 4.800 fr. ; Paysans, 1.500 à 1.700 fr. — Vins rouges 1932, 1ers crus Médoc, de 4.000 à 5.000 francs; 1ers crus Graves, 3.000 à 4.200 fr.; 2es crus, 2.600 à 2.800 fr. le tonneau de 900 litres; Paysans, 1.200 à 1.400 fr. — Vins blancs 1933, 1ers Graves supérieurs, de 2.600 à 3.500 fr.; Graves, 2.300 à 2.700 fr. en barriques en chêne.

BEAUJOLAIS. — Mâcon 1res côtes, de 175 à 250 fr. ; Mâconnais, 150 à 180 fr. ; Blancs Mâconnais 2e choix, 250 à 300 fr. Blancs Mâcon, 1res côtes, 300 à 500 fr.

VALLÉE DE LA LOIRE. — *Orléanais.* — Vins blancs de Sologne, 135 à 160 fr. Vins blancs de Blois, 120 à 150 fr.

Vins de Touraine : Vouvray, 300 à 500 fr.; Vouvray supérieurs, 600 à 1200 fr. Blancs, 5 fr. 50 à 6 fr. ; Rouges, 6 fr. ; Rosés, 6 à 7 fr.

Vins d'Anjou : Rosés, 350 à 550 fr. ; Rosés supérieurs, 600 à 900 francs. Blancs supérieurs, 800 à 1.000 fr. ; Blancs têtes, 1.000 à 1.500 fr.

Loire-Inférieure. — Muscadet 1934, 275 à 325 fr. Gros plants 120 à 170 fr. la barrique de 228 litres prise au cellier du vendeur.

ALGÉRIE. — Rouges, de 5 fr. 25 à 5 fr. 75 le degré. Blanc de rouge, à 5 fr. 50.

MIDI. — *Nîmes (25 mars 1935).* — *Cote officielle :* Vins rouges, Montagne, de 5 fr. 25 à 5 fr. 50 le degré ; Costières, 6 fr. à 6 fr. 50 ; Trois-six B. G. 300 à 310 fr. ; trois-six de marc, 290 fr. à 300 Eau-de-vie de marc, 280 à 290 fr.

Montpellier (26 mars). — Vins rouges, de 5 fr. 50 à 5 fr. 75, logés, » à » le degré ; Rosé, » à » fr.: Blanc de blanc, 5 fr. 50 à 5 fr. 75 ; Eau-de-vie de marc à 52°, 265 à » fr. ; Eau-de-vie de vin à 86°, 305 à 310 fr. Marc à 86°, 290 fr. à 300 fr. les 100 degrés. Alcool extra-neutre, 350 à 360 fr.

Béziers (22 mars). — Vin rouge, 5 fr. 25 à 6 fr. » ; Rosé, » fr. » à » fr. » ; blancs supérieurs, » à » r. ; 3/6 de marc 86°, de 260 à 270 fr. ; Eau-de-vie de marc 52°, », de 285 à 290 fr. ; 3/6 pur vin 86°, » à » fr. Pas d'affaires.

Minervois (24 mars). — Marché d'Olonzac, 5 fr. 50 à 5 fr. 75 le degré.

Perpignan (23 mars). — Vins rouges 8°5 à 12°, de 5 fr. à 5 fr. 50 le degré.

Carcassonne (23 mars). — Nouveaux de 5 fr. 25 à 5 fr. 75 le degré.

Narbonne (25 mars). — Vins rouges 8°5 à 12°, de » fr. » à » fr. ». Vins rouges 12° et au-dessus, » fr. » à » fr.

Plants américains. — Les cours actuels s'établissent à peu près au niveau des prix suivants : Racines : Variétés courantes, 130 à 180 fr. ; Franco-américains, 160 à 200 fr. ; Berlandieri courants, 270 à 300 fr. ; Berlandieri variétés spéciales, 400 à 500 fr. — Greffés : Variétés courantes, 400 à 500 fr. ; variétés spéciales (Berlandieri, etc.), 650 à 800 fr. — Boutures : Variétés courantes, 120 à 150 fr. — Greffables : Variétés spéciales (Berlandieri, etc.), 200 à 250 fr. Selon quantités, variétés et porte-greffes.

COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES

Céréales. — Prix des céréales : blé indigène, prix minimum 76 fr. le quintal, orges, 48 fr à 50 fr.; escourgeons, 48 fr. à 50 fr.; maïs, 40 fr. à 51 fr. »; seigle, 51 fr. » à 52 fr. »; sarrasin, 55 fr. à 57 fr.; avoines, 39 fr. » à 44 fr. — Sons, 28 fr. à 32 fr. — Recoupettes, de 25 à 29 fr. — Farines, 158 fr.

Pommes de terre. — Hollande, de 75 à 110 fr., saucisse rouge, de 60 à 70 fr.; Esterting, de 60 à 70 fr. — Nouvelles d'Algérie 160 à 220 fr.

Fourrages et pailles. — Les 520 kgs à Paris : Paille de blé, 115 fr. à 135 fr.; paille d'avoine, de 120 fr. à 145 fr.; paille de seigle, 100 fr. à 200 fr.; luzerne, 180 fr. à 225 fr.; foin, 210 fr. à 280 fr.

Semences fourragères. — Trèfle violet, de 450 à 675 fr.; féveroles, de 64 à 66 fr.; sainfoin, 150 à 155 fr.

Tourteaux alimentaires (Marseille). — Tourteaux de lin, les 100 kgs, 80 fr. »; Coprah, 62 à 70 fr.; Arachides extra blancs, à 56 fr.

Sucres. — Sucres base indigène n° 3, 100 kgs, 183 fr. 50.

Bétail (La Villette le kg viande nette suivant qualité). — Bœuf, 5 fr. » à 12 fr. 50. — Veau, 6 fr. » à 13 fr. ». — Mouton, 6 fr. » à 30 fr. ». — Demi-Porc, 4 fr. 50 à 6 fr. 60. — Longe, de 7 fr. » à 9 fr. 50.

Produits œnologiques. — Acide tartrique, 10 fr. » le kg. — Acide citrique, 11 fr. » le kg. — Métabisulfite de potasse, 640 fr. les 100 kgs. — Anhydride sulfureux, 210 fr. à » fr. — Phosphate d'ammoniaque, 580 fr.

Engrais (le quintal métrique). — *Engrais potassiques* : Sylvinite (riche), 16 fr. 30; sulfate de potasse 46 %, 91 fr. 50; chlorure de potassium 49 %, 67 fr. 20; *Engrais azotés* : Tourteaux d'arachides déshuilés 8 % d'azote, 42 fr.; Nitrate de soude 15,5 % d'azote de 90 fr. 50 à 94 fr. 75 les 100 kgs. — Nitrate de chaux 13° d'azote, 72 fr. 50 à 75 fr. 50 les 100 kgs; sulfate d'ammoniaque (20,40 %), 93 fr. 50 à 95 fr. »; *Engrais phosphatés :* Superphosphate minéral (14 % d'acide phosphorique), 26 fr. 50 à 28 fr. 50 les 100 kgs; superphosphate d'os (G. M.), (0.15 % d'azote, 16 % d'acide phosphorique), 53 fr. 50. — Phosphates : Os dissous (2 % d'azote 10 % d'acide phosphorique), 50 fr. ». — Cyanamide en grains 20 % d'azote, 100 à 103 fr. — Sang desséché moulu (10 à 12 % azote organique), l'unité, 7 fr. 75; corne torréfiée (13 à 15 % azote organique), 7 fr. 75 l'unité. — Dolomagnésie, 23 fr. les 100 kilos.

Soufres : Sublimé, 88 fr. 50; trituré, 69 fr 50. — **Sulfate de cuivre macclesfield gros cristaux**, janvier, 127 fr. les 100 kgs; neige, 132 fr. ». — **Sulfate de fer**, cristallisé 100 kgs, 26 fr. — **Chaux**, 31 fr. — **Chaux blutée**, de 70 % = 76 fr. la tonne. — **Plâtre cru tamisé**, 45 fr. — **Carbonate de soude Solvay**, 46 fr. 50 (par 10 tonnes, pris à l'usine 7 fr. par sac en plus); au détail 95 à 105 fr. les 100 kilos. — **Nicotine** à 800 gr., 350 fr. — **Arséniate de plomb**, 690 fr. en bidons de 30 kgs, 800 fr. en bidons de 10 kgs, 900 fr. en bidons de 5 kgs et 1.000 fr. en bidons de 2 kgs. — **Arséniate de chaux** (calarsine en poudre). Dose d'emploi : 500 grs. par hectolitre de bouillie. En fûts fer, de 50 kgs, 5 fr. 25 le kg. En fûts fer de 20 kgs, 8 fr. 75 le kg. En boîtes fer de 2 kgs., 7 fr. 25 le kg. En boîtes fer de 1 kg., 5 fr. 25 le kg. — **Suifs glycérinés**, 80 %, 445 fr. les 100 kgs.

Fruits et primeurs. — Cours des Halles Centrales de Paris : les 100 kilos. Oranges, 210 à 250 fr. — Mandarines, 250 à 330 fr. — Poires de choix, 450 à 900 fr.; communes, 80 à 300 fr. — Pommes choix, 400 à 700 fr. — Pommes communes, 150 à 350 fr. — Bananes, 300 à 340 fr. — Noix, 300 à 420 fr. — Marrons, de 200 à 280 fr. — Artichauts d'Alger, de 70 à 140 fr. — Endives, 120 à 150 fr. — Choux-fleurs, 75 à 600 fr. — Choux de Bruxelles, 190 à 320 fr. — Epinards, 180 à 220 fr. — Tomates des Canaries, 350 à 550 fr. — Oignons, 60 à 80 fr. — Poireaux, 125 à 175 fr. les 100 bottes. — Laitues, 25 à 125 fr. le 100.

Le Gérant : H. Buron.

PARIS. — SOC. GÉN. D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE.